



Méthodologie ISR

NewB Sustainable Mixed Fund Defensive

NewB Sustainable Mixed Fund Balanced

NewB Sustainable Mixed Fund Dynamic

Version nov. 2021



Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Genèse de la philosophie d'investissement et de la méthodologie ISR sous-jacente.....	3
1.2. Objectifs d'investissement durable	5
2. Méthodologie d'investissement.....	6
2.1. Exclusions et best-in-class.....	6
2.1.1. Entreprises	6
2.1.2. Etats (et autres autorités publiques)	10
2.1. Contribution à l'objectif d'investissement durable	11
3. Monitoring de l'univers d'investissement	12
4. Source des données ESG.....	13

1. Introduction

Ce document reprend la méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR) pour les fonds mixtes¹ durables distribués par NewB (gamme des compartiments² « NewB Sustainable Mixed Fund » de la Sicav NewB Invest). La gestion du portefeuille de ces compartiments est déléguée à Orcadia Asset Management.

NewB a décidé de travailler avec Orcadia AM, après avoir rencontré une série de gestionnaires qui s'illustraient dans le milieu de l'ISR, entre différentes raisons, pour sa volonté de co-crée un produit sur mesure en accord avec les valeurs de la Coopérative. Ce document explique comment le gestionnaire d'actifs (Orcadia Asset Management) et NewB vont s'y prendre pour sélectionner les titres des différents compartiments qui investissent principalement dans des actions, des obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales) et des liquidités. Concernant les investissements dans des obligations d'entreprises, la méthodologie est très similaire à celle des investissements en action. Géographiquement, les investissements seront principalement réalisés en Europe, à hauteur de 50%, mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Néanmoins, les investissements dans les marchés émergents ne représenteront pas plus que 20% des actifs nets du fonds.

1.1. Genèse de la philosophie d'investissement et de la méthodologie ISR sous-jacente

En accord avec la valeur statutaire de « participation » de NewB, la définition de la philosophie d'investissement et la méthodologie ISR sous-jacente ont été imaginées en consultation avec différentes parties prenantes de NewB.

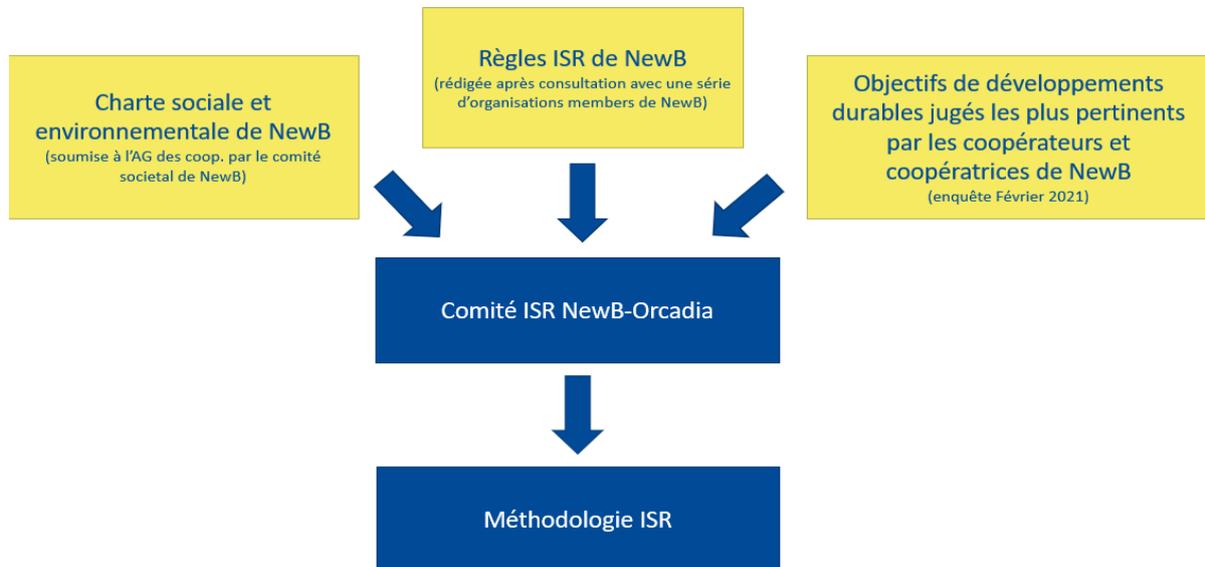
Premièrement, la philosophie d'investissement adoptée par le fonds repose sur la [charte sociale et environnementale](#) de NewB (voir en particulier le Thème « Investissement socialement responsable ») qui a été soumise par le comité sociétale de NewB à l'AG de novembre 2020.

Ensuite, l'approche ISR est en accord avec les [règles ISR](#) de NewB, un document rédigé après avoir mené un processus de consultation avec une série d'organisations membres de NewB.

Enfin, l'objectif d'investissement durable du fonds NewB a été orienté par les coopérateurs et coopératrices de NewB. Cet objectif a été défini en tenant compte des résultats d'une enquête menée par NewB auprès de sa base coopérative en février 2021.

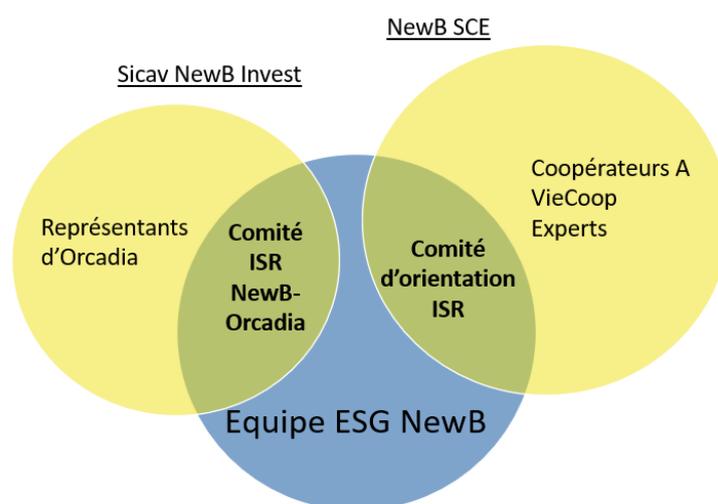
¹ Le fonds mixtes est composé d'actions, d'obligations et de liquidités.

² Il y a trois compartiments : NewB Sustainable Mixed Fund Defensive, NewB Sustainable Mixed Fund Balanced et NewB Sustainable Mixed Fund Dynamic.



Ces différents éléments ont été pris en compte par le **comité ISR NewB-Orcadia**, composé de **l'équipe ESG de NewB SCE** et de **représentants d'Orcadia Asset Management** en vue de mettre sur pied la méthodologie ISR reprise dans le présent document. Ce comité ISR NewB-Orcadia veille à la bonne application de la méthodologie ISR dans la gestion de la Sicav.

De plus, en accord avec les règles ISR, NewB travaille à la création d'un **comité d'orientation ISR**, qui serait composé de membres de l'équipe ESG de NewB, de **coopérateurs A³**, de **membres de VieCoop⁴** et **d'experts**. Ce comité serait consulté, entre autres, en cas de changements majeurs de la méthodologie ISR de NewB, de la création et des modifications majeures de la politique de vote de NewB, ainsi qu'en cas de controverses majeures qui émergeraient concernant les compartiments de la Sicav NewB Invest.



³ Les coopérateurs A sont les organisations sociétales coopératrices de NewB

⁴ VieCoop est le département en charge de la relation entre la banque NewB et les coopératrices et les coopérateurs.

1.2. Objectifs d'investissement durable

Les compartiments Sustainable Mixed Fund Dynamique, Balanced et Defensive sont des fonds durables, catégorisés « Article 9 » en vertu du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation, le règlement sur la publication d'information en matière de durabilité)⁵. Cela signifie, entre autres que le fonds⁶, dispose d'un objectif d'investissement durable.

En vue de définir l'objectif de développement durable du fonds, NewB a pris en compte les résultats d'une enquête réalisée auprès de ses coopérateur-riche-s, dans laquelle il était demandé d'indiquer les objectifs de développement durable⁷ définis par l'ONU (ODDs), considérés comme les plus pertinents, en vue d'orienter la politique d'investissement d'un fonds. Cinq ODDs se sont démarqués et NewB en a sélectionné 3 qui remplissent 2 des objectifs de la taxonomie européenne⁸ :

- **Atténuation du changement climatique**, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.
- **Transition vers une économie circulaire**, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.



⁵ Ce règlement vise à éviter que les gestionnaires de fonds de placement ne fassent de l'écoblanchiment (du « greenwashing ») et ne présentent leurs produits comme plus durables qu'ils ne le sont en réalité. Le SFDR impose donc aux gestionnaires d'organismes de placement collectif (OPC) de faire preuve de transparence sur la durabilité de leurs investissements. Ils sont plus précisément tenus d'indiquer de quelle manière ils intègrent des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. (source : [FSMA](#))

⁶ Sont visés par « Le fonds », les 3 compartiments de la Sicav NewB Invest (NewB Sustainable Mixed Fund Dynamic, Balanced et Defensive)

⁷ Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Il y a 17 ODDs qui sont interconnectés les uns avec les autres.

⁸Le "règlement taxonomie" stipule que les objectifs environnementaux suivants doivent être pris en compte lors de l'évaluation du caractère durable d'une activité économique: l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, y compris la prévention des déchets et l'augmentation de l'utilisation des matières premières secondaires, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Ces six objectifs environnementaux sont liés entre eux par le biais du critère multi-dimensionnel « pas de nuisance significative à aucun des objectifs » (Do No Significant Harm).

2. Méthodologie d'investissement

En vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du fonds et de se conformer aux règles ISR et à la Charte sociale et environnementale de NewB, un processus de sélection en 3 filtres est appliqué :

- Un filtre procédant à l'**exclusion** de certaines entreprises et de certains pays sur base des règles ISR de NewB et sur base des controverses.
- Une sélection des meilleures entreprises par secteur en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (aspects ESG). Dans le jargon, on parle d'une sélection « **best-in-class** » (meilleur de la classe).
- Une sélection positive sur base de l'**objectif d'investissement durable** du fonds (prise en compte des ODD 13, ODD 7 et ODD 12).

2.1. Exclusions et best-in-class

2.1.1. Entreprises

Pour les grandes entreprises, faisant partie de l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI)⁹, deux filtres sont appliqués : les exclusions et le best-in-class. Pour les plus petites entreprises qui ne feraient pas partie de cet indice, en plus des exclusions, une analyse quantitative et qualitative des scores ESG est réalisée directement par le gestionnaire en collaboration avec les membres de l'équipe ESG de NewB. Une partie des exclusions s'appliquera en amont du best-in-class, et une autre, après, par l'équipe ESG de NewB.

A. Entreprises faisant partie de l'indice MSCI ACW

Exclusions

Ce filtre concerne les exclusions de l'ensemble des entreprises qui ne respectent pas les règles ISR de NewB. Ces règles prévoient différents types de critères :

- 1) Des **critères sectoriels** qui :
 - a. excluent les entreprises qui génèrent des revenus dans des secteurs spécifiques jugés comme néfastes ;

Exemples: exclusion des entreprises qui dérivent une partie de leur chiffre d'affaire des énergies fossiles.

- b. précisent que des garanties minimales doivent être respectées pour certains secteurs

⁹ Il s'agit ici d'un indice, c'est-à-dire un panier d'action pris comme référence, développé par la société MSCI. ACWI fait référence à « All Countries World Index » car c'est un indice qui n'est pas focalisé sur une région du monde en particulier.

sujets à certaines pratiques controversées.

Exemples: Pour le secteur de l'agriculture, les entreprises qui sont actives dans la production de soja doivent respecter les normes qui s'appliquent à leur secteur telles que les Critères de Bâle pour une culture du soja responsable ou les standards développés par la Table ronde sur la production responsable de soja.

- 2) Des **critères transversaux** reprenant pour toute une série de thèmes transversaux, des exigences minimales. Ces thèmes qui peuvent s'appliquer à plusieurs secteurs d'activités sont par exemple les droits humains, le bien-être animal ou l'égalité des genres.
- 3) Critères sur base de la gravité des **controverses** dans lesquelles sont impliqués les émetteurs.

Critères sectoriels (1) et transversaux (2)

Les exclusions de ces deux critères ont d'abord lieu avec un système combinant les critères MSCI ACW SRI et les règles d'ISR de NewB. L'univers dans lequel les compartiments peuvent investir se base sur l'indice MSCI ACWI SRI. Cet indice prévoit déjà certaines exclusions (par exemple celui-ci n'autorise que, un maximum de 5% du chiffre d'affaire soit lié à une activité controversée comme le tabac ou l'armement). Le détail des exclusions pratiquées par cet indice est disponible sur le site de MSCI¹⁰.

Néanmoins, comme cet indice ne respecte pas entièrement les exclusions voulues par les règles ISR de NewB, Orcadia identifie sur base des secteurs d'activités, les entreprises qui pourraient risquer de ne pas respecter un critère des règles ISR NewB. Dans ce cas, l'équipe ESG de NewB pratique alors un deuxième filtre en vérifiant que l'ensemble des règles ISR soit respecté.

En effet, pour certains secteurs comme les énergies fossiles ou le tabac, MSCI tolère que 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise soit lié à ce secteur, alors que les règles ISR de NewB prévoient un seuil à 0% du chiffre d'affaire. De plus, d'autres critères sectoriels et transversaux ne font pas non plus partie de l'index MSCI ACW SRI, comme par exemple le bien-être animal. L'ensemble de ces entreprises est donc aussi exclu du portefeuille du fonds.

	Exclusions Energie Fossile	Exclusions Tabac	Exclusions Armes	Exclusions Bien être animal
Exclusions sur base de l'indice MSCI ACW SRI	Exxon Mobil Corp Chevron Corp TotalEnergies SE	Philip Morris International Inc Altria Group Inc British American Tobacco PLC	Lockheed Martin Corp Northrop Grumman Corp Raytheon Technologies Corp	
Exclusions sur base des règles ISR NewB	LG Electronics Inc Snam SpA	Aeon Co Ltd Mondi PLC J Sainsbury PLC	Daikin Industries Ltd Komatsu Ltd Wartsila OYJ Abp	Unilever PLC Colgate-Palmolive Co Danone

Exemples datant d'automne 2021

Controverses (3)

De plus, lorsqu'une entreprise fait face à une sérieuse controverse au niveau de son impact environnemental, social et/ou de sa gouvernance, elle est également exclue de l'univers

¹⁰ [MSCI SRI INDEXES - MSCI](#) (voir annexe du document pdf décrivant la méthodologie de construction de l'indice)

d'investissement du fonds. L'analyse de ce type de controverses est assuré, d'une part, par la présence de l'entreprise dans l'indice MSCI SRI, qui n'inclut que des émetteurs qui n'ont pas été impliqués au cours des 3 dernières années dans de graves controverses. C'est à dire une violation majeure des normes mondiales, par le Pacte mondial des Nations Unies.

Et d'autre part, sont exclues aussi du fonds, les entités (entreprises et Etats) qui se retrouvent sur la liste noire du réseau Financité. Cette liste est le produit d'une compilation de plusieurs listes noires et reprend les émetteurs avec lesquels il existe des indices sérieux qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice, ou qu'ils tirent avantages, d'actes repris et prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance.

Best-in-class

Les émetteurs sont aussi filtrés en utilisant la méthodologie de best-in-class de MSCI. Il s'agit de sélectionner les entreprises qui, dans leur secteur (le « class » de best-in-class), gèrent le mieux les risques environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance. Orcadia utilise, pour ce faire, les indices MSCI SRI (un indice par région géographique) qui ne conservent que 25% des meilleurs entreprises de l'univers MSCI ACWI, et ne choisit que des entreprises avec un score égal ou supérieur à « A ». De plus, pour certains secteurs, le gérant effectue une approche au cas par cas, en n'acceptant que des entreprises avec un score « AA » ou « AAA ».

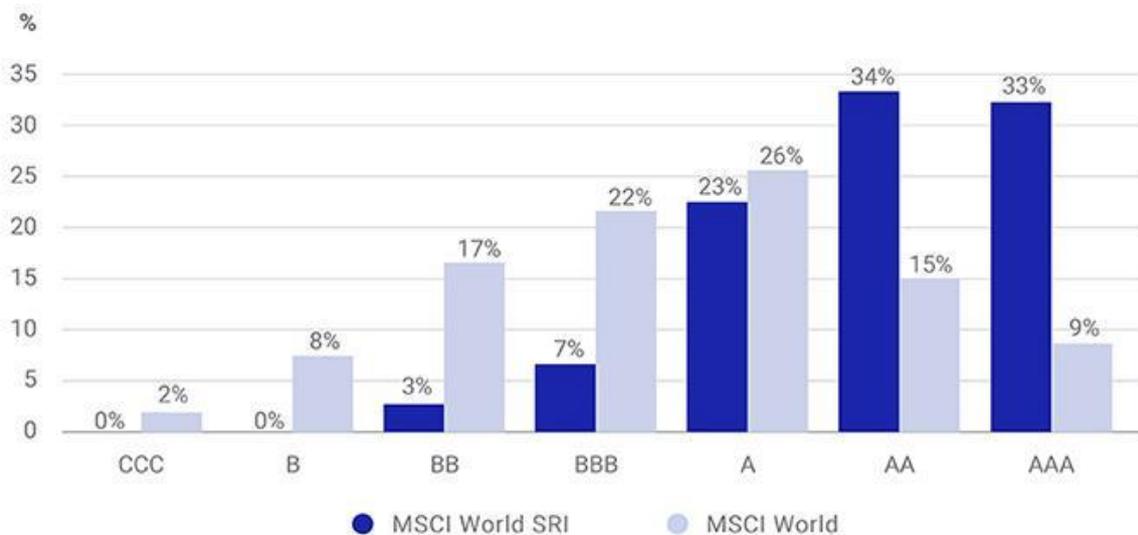
Comment ça marche ?

MSCI note d'abord chaque entreprise en fonction des risques et des opportunités ESG¹¹. Pour le risque, le modèle MSCI ESG Ratings mesure deux éléments : l'exposition au risque et la gestion du risque. Pour l'évaluation des opportunités, le modèle combine l'exposition, c'est-à-dire, la pertinence de l'opportunité et, le management, la capacité de l'entreprise à saisir l'opportunité. Les notes vont de CCC à AAA.



¹¹ Plus d'information sur le MSCI ESG Ratings : [MSCI ESG Ratings Methodology](#)

Les indices MSCI SRI¹² (un indice par région) ciblent ensuite les 25% des meilleures entreprises de l'univers MSCI en fonction des notes MSCI ESG. Les indices MSCI SRI n'acceptent initialement que les entreprises qui ont une notation MSCI ESG, allant de « A » à « AAA ». Néanmoins, lors de la révision annuelle des indices MSCI régionaux, les entreprises existantes de l'indice MSCI SRI sont maintenues dans l'univers même si leurs notations sont descendues à BB. Voilà pourquoi on retrouve quand même, dans le tableau ci-dessous, quelques entreprises sous « BBB » et « BB ».



(ce graphe couvre l'ensemble des indices MSCI SRI).

Les scores ESG de chaque société sont ensuite comparés aux scores qui sont fournis par deux autres sociétés de notation extra financière que sont Sustainalytics¹³ et RobecoSAM¹⁴. Pour chaque émetteur, la moyenne des scores combinés des deux agences doit être, au-dessus de la moyenne du secteur (les scores donnés par les deux sociétés de notation vont de 0 à 100), pour que l'évaluation best-in-class de MSCI ne soit pas invalidée. Si les scores des deux autres fournisseurs sont inférieurs à la moyenne du secteur bien que la notation MSCI soit égale ou supérieur à « A » alors, le gestionnaire procède à une analyse qualitative du profil ESG de l'entreprise et soumet, le cas échéant, la décision revient au comité ISR NewB-Orcadia.

B. Entreprises ne faisant pas partie de l'indice MSCI ACW

Les entreprises de plus petites tailles ont parfois une capitalisation ou une valeur boursière trop petite pour être prises en compte dans les indices MSCI standards, et donc, par extension, dans les indices MSCI SRI. Conformément au principe 66 de la charte sociale et environnementale, NewB et Orcadia souhaitent néanmoins permettre l'inclusion d'entreprises de plus petite taille dans son univers.

¹² Plus d'information sur l'indice MSCI SRI : [MSCI SRI Indexes Methodology](#)

¹³ Information fournie par Bloomberg

¹⁴ Information fournie par Bloomberg

Exclusions

L'analyse des exclusions et des controverses est assurée de manière quantitative par le gestionnaire et, ensuite, de manière qualitative par l'équipe ESG de NewB. Celle-ci se base sur des documents publics, internes et externes à l'entreprise comme par exemple, mais de manière non-exhaustive, sur les rapports annuels ainsi que les listes noires publiées par Financité (voir point 4).

Best-in-class

Si les données ESG d'une entreprise sont disponibles via MSCI, sans que celle-ci ne fasse partie de l'indice MSCI ACW alors, son score ESG global devra être supérieur ou égal à « A » pour intégrer l'univers. Si les données ne sont disponibles que via Sustainalytics et RobecoSam, une entreprise ne pourra être incluse que si la moyenne des deux scores est de minimum 50%. Si aucune donnée ESG n'est disponible, alors l'équipe ESG de NewB et d'Orcadia réalisent une analyse sur base des données dont le gestionnaire dispose et des informations disponibles publiquement ou obtenue en prenant contact avec l'entreprise.

2.1.2. Etats (et autres autorités publiques)

L'univers d'investissement, avant le best-in-class et les exclusions, est composé des 67 pays qui disposent, selon le gestionnaire, d'un marché obligataire suffisamment développé.

Best-in-class

Un filtre de best-in-class est appliqué à l'univers de départ, sur base d'un score ESG. Le calcul du score repose sur la pondération suivante :

- **Dimension environnementale (20%)** : Les défis environnementaux peuvent avoir un impact significatif directement sur le coût de réparation des dommages mais aussi indirectement à travers l'augmentation des coûts de santé et la perte de productivité, qui réduisent la solidité fiscale du pays et la viabilité de ses finances. La forte dépendance vis-à-vis des énergies fossiles accroît aussi la vulnérabilité du pays compte tenu du risque de fluctuations brutales des prix, voire de ruptures d'approvisionnement. Les éléments pris en compte sont : la qualité de l'air, la consommation d'énergie fossile, l'Energy Trilemma Index¹⁵, la consommation d'eau, les émissions de CO2 et la gestion des déchets.
- **Dimension sociale (30%)** : un climat social dominé par des troubles sociaux, des inégalités ou un manque de participation citoyenne peut créer des risques d'investissement importants. Cela peut, potentiellement, évoluer dans de violentes turbulences perturbant les échanges commerciaux ainsi que paralyser l'élaboration des politiques publiques. De plus, dans des cas plus extrêmes, cela peut conduire à un soulèvement populaire. Les éléments pris en compte

sont : IDH¹⁶, Coefficient de Gini¹⁷, espérance de vie, années moyennes d'éducation, inégalités de genre, taux de mortalité infantile, taux d'homicides et la sécurité de l'emploi.

- **Dimension de la gouvernance (50%)** : Une bonne et honnête gouvernance n'est pas seulement importante pour les habitant·e·s d'un pays mais aussi pour les investisseur·se·s. La liberté de la presse, un État de droit fort et un faible indice de corruption sont des indicateurs importants permettant d'évaluer dans quelle mesure le pouvoir public est exercé pour protéger les intérêts d'un groupe restreint au détriment de l'économie et de la société dans son ensemble. Les éléments pris en compte sont : l'indice de perception de la corruption, la facilité de faire des affaires, l'État de droit, la liberté de la presse, la stabilité politique, l'efficacité du gouvernement et la qualité de la réglementation

Une formule statistique est ensuite utilisée pour générer un score qui tienne compte à la fois du positionnement de chaque Etat vis-à-vis de ses pairs pour les différents éléments considérés (par ex. Coefficient de Gini) et, des pondérations reprises ci-dessus pour les piliers E, S et G. Pour faire partie de l'univers d'investissement, un pays doit se situer dans la moyenne supérieure de l'ensemble des Etats sur base de son score.

Exclusions

Sur l'ensemble de ces pays qui ont passé le premier filtre de best-in-class, sont aussi exclus tous ceux qui ne respectent pas les règles ISR de NewB. Concrètement, NewB exclut de son univers d'investissement, tous les Etats où les droits humains sont à risque (risques d'esclavage, de travail forcé ou de génocide ainsi que pays qui pratiquent la peine de mort). Sont aussi exclus, ceux qui ne respectent pas le droit du travail, qui portent atteinte aux libertés fondamentales ou qui présentent des niveaux élevés de corruption. En outre, sont exclus aussi les pays qui n'ont pas ratifié les accords de Paris sur le climat et les pays considérés comme des paradis fiscaux. Les pays d'émissions des titres obligataires soumis à des sanctions internationales ou sous « gel des avoirs » de l'Union européenne, sont également exclus.

2.1. Contribution à l'objectif d'investissement durable

Pour les entreprises, la contribution de chaque titre du portefeuille aux objectifs d'investissement durable est évaluée en utilisant des indicateurs quantitatifs. L'émetteur doit, selon ces indicateurs, contribuer à au moins un des 3 ODDs (explicités au point 1.2.), sans nuire aux 2 autres.

Concrètement, après avoir procédé aux exclusions et au processus de best-in-class, Orcadia utilise l'indice MSCI SDG Alignment Tool¹⁸. Celui-ci est conçu pour fournir une vue globale de la contribution nette - positive et négative - des entreprises à la réalisation de chacun des 17 ODDs. Les évaluations

¹⁶ [IDH - the sustainable trade initiative \(idhsustainabletrade.com\)](https://www.idhsustainabletrade.com)

¹⁷ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).

¹⁸ [MSCI SDG Alignment Factsheet](#)

et les scores de l'alignement aux ODDs, basés sur une échelle allant de -10 à +10 tiennent compte des opérations, des produits et services, des politiques et des bonnes pratiques des entreprises, ainsi que leur contribution nette à la résolution des principaux défis mondiaux.

Pour qu'une entreprise soit incluse dans le portefeuille, celle-ci doit disposer d'un score positif pour au moins un des 3 ODDs et elle ne doit pas être considérée comme « désalignée » (score < -1,5) par rapport aux 2 autres. Par ailleurs, la contribution nette du portefeuille à chacun des 3 ODDs doit être supérieure aux contributions nettes calculées pour un indice (sorte de portefeuille de référence) qui a été choisi afin de pouvoir comparer les performances du fonds à celles du marché.

Concernant les obligations d'Etats (et autres autorités publiques), leur contribution aux ODDs est sondée au moyen d'indicateurs et de critères prévus dans les 2 filtres de sélection, (comme vu précédemment : « exclusion » et « best-in-class »). En effet, comme cité dans les règles ISR, l'Etat doit, par exemple, avoir ratifié les Accords de Paris pour pouvoir faire partie du portefeuille. Un filtre de best-in-class est aussi opéré sur base d'un score ESG. Deux dimensions sont particulièrement pertinentes pour évaluer la contribution aux 3 ODDs. D'une part la dimension environnementale, qui s'appuie sur des indicateurs tels que l'Energy Trilemma Index qui évalue, entre autres, l'équité énergétique, c'est-à-dire la capacité d'un pays à fournir un accès universel à une énergie fiable et abordable. L'indice analyse aussi la durabilité environnementale des systèmes énergétiques, autrement dit, la transition du système énergétique d'un pays pour éviter et/ou atténuer les risques environnementaux potentiels. D'autre part, une attention toute particulière est aussi accordée à la dimension de la gouvernance. En effet, une bonne gouvernance étatique est indispensable pour doter un Etat d'un cadre stable et idéal dans lequel les citoyen-ne-s et les entreprises peuvent prendre des actions pour améliorer le caractère durable de leur production et de leur consommation d'énergie.

3. Monitoring de l'univers d'investissement

Pour les entreprises qui font partie de l'indice MSCI ACW

Deux fois par an, le gestionnaire du portefeuille effectuera une vérification de l'inclusion de l'indice régional MSCI ACW SRI, du score MSCI ESG et des données de Sustainalytics et RobecoSAM. Si l'entreprise n'est plus membre de l'indice ou que le recoupement avec les deux autres fournisseurs de données extra-financières n'est pas concluant, alors la position sera revendue endéans les 3 mois maximum.

Pour les entreprises qui ne font pas partie de l'indice MSCI ACW

Annuellement (ou plus tôt si la situation le justifie), le gestionnaire du portefeuille effectuera une évaluation du scoring ESG. Si le score est descendu en dessous de « A » chez MSCI ou si la moyenne globale chez Sustainalytics et RobecoSAM est inférieur à 50%, alors la position sera vendue dans les 3 mois. Si aucun score ESG n'est disponible, l'équipe ESG NewB, en collaboration avec Orcadia, évaluera

le dossier sur base des informations publiques mises à jour par l'entreprise.

Pour les Etats (et autres autorités publiques)

La pondération sur base des trois dimensions (environnementale, sociale et de la gouvernance), ainsi que les règles d'exclusion ISR de NewB pour les Etats seront vérifiées chaque année, sauf cas exceptionnel, ou la situation d'un état se dégraderait rapidement.

4. Source des données ESG

En fonction du type d'émetteur (Etats ou entreprises), Orcadia Asset Management, tout comme l'équipe ESG de NewB, se baseront principalement sur des données fournies par des fournisseurs de données extra-financières (MSCI, Sustainalytics et RobecoSAM) mais aussi sur des données publiques telles que celles publiées par les entreprises elles-mêmes, par des organisations publiques ou non gouvernementales reconnues (par exemple : Financité, les Nations Unies, l'Organisation Mondiale de la Santé, la Banque Mondiale, Reporters Without Borders, Transparency International etc.).